

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

TROISIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 6-8 juin 1990)

RAPPORT

Nouméa, Nouvelle-Calédonie
1991

1042/91

LIBRARY
SOUTH PACIFIC COMMISSION

(ii)

© Commission du Pacifique Sud, 1991
La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle,
de ce document sous quelque forme que ce soit,
à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

Commission du Pacifique Sud, Catalogage avant publication

Réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins

(3e : 1990 : Nouméa)

Rapport de la réunion du comité permanent sur les
thonidés et marlins, Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 6-8 juin
1990

1. Tuna fisheries--Oceania--Research I. Commission du
Pacifique Sud

639.2758099072
ISBN 982-203-222-6

AACR2

	Page
I. INTRODUCTION	1
II. ORDRE DU JOUR	3
III. LISTE DES PARTICIPANTS	5
IV. COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX	9
V. RECOMMANDATIONS	25
VI. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES LORS DE LA REUNION	27
 ANNEXES	
1. Allocution d'ouverture prononcée par M. Atanraoi Baiteke, Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud	29
2. Liste des mesures 1989 et suite donnée	31
3. Projet régional de marquage des thonidés – Résumé des objectifs	37
4. Estimations préliminaires des prises de thonidés dans la zone tropicale du Pacifique occidental en 1989	39
5. Liste des mesures pour 1990	43

I. INTRODUCTION

Le comité permanent sur les thonidés et marlins, dont la mise sur pied a été approuvée lors de la quatrième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations, se réunit tous les ans depuis 1988 et joue un rôle strictement consultatif. Il prête son concours à la réalisation de travaux de recherche sur les pêches pélagiques en fournissant des avis d'experts, des informations et des conseils techniques. Il informe par ailleurs la conférence technique régionale sur les pêches de toutes les activités de recherches biologiques sur les stocks de thonidés et marlins qu'exploitent les flottilles hauturières dans la zone d'action de la CPS :

- i) en apportant son concours à l'évaluation technique rigoureuse des travaux conduits dans le cadre du programme d'évaluation des thonidés et marlins (programme thonidés) et en proposant des améliorations à apporter aux méthodes et à l'envergure des activités de recherche de ce programme;
- ii) en prêtant son concours et en offrant ses conseils aux services du programme thonidés quant à l'acquisition par ces derniers de données pertinentes, et en particulier de données portant sur les activités halieutiques dans les zones de haute mer entourant les ZEE des pays membres de la CPS;
- iii) en organisant la coopération nécessaire entre les agents de la CPS et des tiers pour toutes les questions d'intérêt mutuel.

La troisième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins a eu lieu au siège de la Commission du Pacifique Sud, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 6 au 8 juin 1990.

II. ORDRE DU JOUR

1. FORMALITES
 - 1.1 Allocution d'ouverture
 - 1.2 Nomination du président et des rapporteurs
2. SUITES DONNEES AUX MESURES ADOPTEES EN 1989
3. ACTIVITES CONDUITES AU TITRE DU PROGRAMME CPS D'EVALUATION DES THONIDES ET MARLINS
 - 3.1 Projet régional de marquage des thonidés – programme de travail et compte-rendu des activités
 - 3.2 Projets locaux de marquage
 - 3.3 Couverture des données disponibles sur la pêche thonière dans la région
 - 3.4 Océanographie et pêche thonière
 - 3.5 Le germon du sud
4. ACTIVITES DE RECHERCHE SUR LES THONIDES ET MARLINS CONDUITES EN COLLABORATION PAR LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE, LES PPPH ET LES PAYS DE L'ASEAN
 - 4.1 Etude menée conjointement par le FSFRL (Japon) et les services du programme thonidés
 - 4.2 Activités du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental
 - 4.3 Développement de la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins
5. ETAT DES STOCKS DE THONIDES DANS LA ZONE TROPICALE DU PACIFIQUE OCCIDENTAL
6. REUNION CONSULTATIVE D'EXPERTS (FAO) SUR L'ETAT DES STOCKS ET LES INTERACTIONS DES RESSOURCES THONIERES DANS LE PACIFIQUE
7. RAPPORT D'ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RECHERCHES CONSACREES AU GERMON DU SUD (SPAR)
8. ORIENTATIONS FUTURES DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

III. LISTE DES PARTICIPANTS**Australie**

Mr Albert Caton
Fisheries Resources Branch
Bureau of Rural Resources
Department of Primary Industries and Energy
G.P.O. Box 858
Canberra ACT 2600

Dr Russel Reichelt
Fisheries Resources Branch
Bureau of rural Resources
Department of Primary Industries and Energy
G.P.O. Box 858
Canberra ACT 2600

**Etats Fédérés de
Micronésie**

Mr Peter Sitan
Executive Director
Micronesian Maritime Authority
P.O Box D
Kolonias
Pohnpei

Fidji

Dr Tim Adams
Principal Fisheries Officer
(Resource Assessment and Development)
Fisheries Division
Ministry of Primary Industries
P.O Box 358
Suva

France

M. Renaud Pianet
Halieute (Thonidés)
ORSTOM
B.P A5
Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

Indonésie

Dr Nurzali Naamin
Director
Research Institute for Marine Fisheries
Agency for Agricultural Research and Development
Jalan Krapu 12, Sunda Kelapa
Jakarta 14430

Japon

Dr Sachiko Tsuji
Fisheries Scientist
National Research Institute of Far Sea Fisheries
5-7-1 Orido,
Shimizu, 424

Nouvelle-Calédonie
 M. Régis Etaix Bonnin
 Ingénieur halieute
 Service de la marine marchande et des pêches maritimes
 B.P. 36
 Nouméa

Nouvelle-Zélande
 Dr John McKoy
 Manager, Marine Research
 Fisheries Research Centre
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 P.O Box 297
 Wellington

**Papouasie-
Nouvelle-Guinée**
 Mr Andrew Richards
 Assistant Secretary
 Research and Surveys Branch
 Department of Fisheries and Marine Resources
 P.O Box 165
 Konedobu

Philippines
 Attorney Reuben Ganaden
 Chief, EEZ Fisheries and Allied Services Division
 Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
 Arcadia Bldg, 860 Quezon Avenue
 Quezon City
 Metro Manila

Iles Salomon
 Mr Sylvester Diake
 Principal Fisheries Officer
 (Resources Management)
 Fisheries Division
 Ministry of Natural Resources
 P.O Box G24
 Honiara

Tonga
 Mr Tevita Finau Latu
 Research Officer
 Fisheries Division
 P.O Box 14
 Nuku'alofa

ORGANISATIONS

**Commission du
Pacifique Sud**
 M. Atanraoi Baiteke
 Secrétaire général
 Commission du Pacifique Sud
 B.P. D5
 Nouméa Cedex
 Nouvelle-Calédonie

**Commission du
Pacifique Sud (suite)**

Mme Hélène Courte
Directeur des programmes
Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

M. Barney Smith
Coordonnateur des programmes halieutiques
Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

M. Antony Lewis
Directeur scientifique
Programme d'évaluation des thonidés et marlins
B.P. D5
Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

M. John Hampton
Spécialiste de la recherche halieutique
Programme d'évaluation des thonidés et marlins
Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

M. Timothy Lawson
Statisticien des pêches
Programme d'évaluation des thonidés et marlins
Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

M. Kevin Bailey
Chargé de recherche halieutique
Programme d'évaluation des thonidés et marlins
Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

Mme Patricia Townsend
Secrétaire
Programme d'évaluation des thonidés et marlins
Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
Nouméa Cédex
Nouvelle-Calédonie

**National Marine
Fisheries Service
(NMFS)**

**Dr Gary T. Sakagava
Chief, Pelagic Fisheries Resources Division
Southwest Fisheries Center
National Marine Fisheries Service
NOAA
P.O. Box 271
LA Jolla, CA 92038
Etats-Unis d'Amérique**

IV. COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX

1. FORMALITES

1.1 Allocution d'ouverture

1. M. Atanraoi Baiteke, secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud, ouvre officiellement la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Il expose dans ses grandes lignes le rôle du comité permanent qui est de conseiller les services chargés du programme d'évaluation des thonidés et marlins de la CPS. Le texte intégral de son allocution est joint au présent document dont il constitue l'annexe 1.

1.2 Nomination du président et des rapporteurs

2. Des excuses sont transmises au nom des représentants de la Corée, de Kiribati, de Taiwan et de l'Agence des pêches du Forum. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie, M. Peter Sitan, en sa qualité de président de la vingt-deuxième conférence technique régionale sur les pêches, assume la charge de président de la présente réunion.

3. Les rapporteurs sont nommés comme suit :

Point 2 de l'ordre du jour	-	M. Albert Caton (Australie)
Point 3 de l'ordre du jour	-	M. Tim Adams (Fidji)
Points 4-8 de l'ordre du jour	-	M. Andrew Richards (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

4. L'ordre du jour est adopté.

2. SUITES DONNEES AUX MESURES ADOPTEES EN 1989

5. Le rapport de la réunion précédente du comité permanent sur les thonidés et marlins est présenté en tant que document de travail n° 1 (WP.1). Les points 1 à 15 de la liste des mesures adoptées en 1989 sont examinés. L'étude des points 16 à 24 est reportée au point 7 de l'ordre du jour. Le compte-rendu des débats sur l'ensemble des mesures adoptées en 1989 est joint au présent document dont il constitue l'annexe 2.

3. ACTIVITES CONDUITES AU TITRE DU PROGRAMME CPS D'EVALUATION DES THONIDES ET MARLINS

3.1 Projet régional de marquage des thonidés – programme de travail et compte-rendu des activités.

6. Le directeur scientifique du programme thonidés de la CPS, M. Antony Lewis, résume le document de travail n° 2 (WP.2) et attire l'attention des membres du comité sur un document qui résume les buts, objectifs, stratégies et méthodes d'analyse du projet régional de marquage des thonidés (annexe 3) ainsi que sur des documents préparés par ses services au cours de la période de 1989-1990 (document de travail WP.14).

7. Il explique brièvement que l'activité principale menée au titre du programme thonidés est le projet régional de marquage des thonidés, réalisé grâce à une subvention des Communautés européennes (Lomé III). Les travaux relatifs à ce projet ont commencé en décembre 1989 et le canneur *Te Tautai*, affrété à Tuvalu, a depuis relâché 21 000 spécimens marqués en 5 mois d'opérations. Les travaux ont suivi d'assez près le calendrier préalablement approuvé. Le rendement a été bon, en particulier pour une campagne au cours de laquelle les prises commerciales ont souvent été peu importantes. Si tout continue à se dérouler comme prévu,

l'objectif de 40 000 thons jaunes marqués et relâchés dans les principales zones tropicales de pêche du Pacifique occidental devrait être atteint avant la fin de la période d'affrètement de 20 mois. M. Lewis renvoie les membres du comité à divers rapports d'activités dans lesquels on fournit de plus amples détails sur ce projet.

8. Au cours des cinq premiers mois, les efforts menés au titre du projet régional de marquage des thonidés ont été concentrés dans les eaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Iles Salomon et des Etats fédérés de Micronésie. Le bateau devrait ensuite se rendre à Palau et aux Philippines avant de retourner dans les eaux des Etats fédérés de Micronésie. Avant que ne s'achèvent les dix premiers mois d'affrètement, le canneur devrait également travailler dans les eaux des Iles Marshall, de Kiribati et de Tuvalu. Pendant la seconde période d'affrètement de dix mois, qui devrait commencer en janvier 1991, le *Te Tautai* visitera en principe les eaux de Kiribati, des Iles Marshall, des Etats fédérés de Micronésie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, d'Indonésie, des Philippines et de Palau, avant de retourner dans le nord de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

9. Même si le programme de marquage a jusqu'à maintenant donné d'excellents résultats, il serait souhaitable de marquer davantage de thons jaunes plus gros (< 70 cm) afin de multiplier les possibilités d'analyse possibles. Plusieurs méthodes sont envisagées pour régler ce problème, notamment des essais de marquage des gros spécimens capturés à la senne et le recours à des méthodes de pêche différentes sur des sites et au cours de périodes où les possibilités de capture de gros thons jaunes sont meilleures.

10. Les autres activités entreprises dans le cadre du programme thonidés sont alors décrites brièvement : opérations de marquage réalisées localement, surveillance des taux d'exploitation, recherche sur le germon du sud et études portant sur la biologie et l'écologie des thonidés. L'examen approfondi de ces activités est reporté au point 3 de l'ordre du jour, où elles feront l'objet de présentations détaillées.

11. Il est fait état de la souplesse dont a su faire preuve la CPS face aux changements radicaux survenus récemment dans le secteur de la pêche de surface au germon du sud. Le directeur scientifique du programme thonidés souligne à ce propos que la CPS a bénéficié en cela d'un certain nombre de circonstances favorables (mise en oeuvre tardive du programme marquage par suite des retards survenus dans le financement, personnel fourni par certains pays pour des missions d'observation à bord des navires et intervention rapide des bailleurs de fonds au profit de cette activité qui soulève beaucoup d'intérêt).

12. Il est ensuite question de la nécessité d'estimer au mieux les taux de récupération des marques, ce qui permettrait de remédier en partie à l'un des points faibles du travail de marquage effectué précédemment lors du programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites. La CPS a recours à diverses méthodes pour tenter de régler ce problème, et notamment au faux marquage, en collaboration avec le *National Marine Fisheries Service*, à la comparaison des taux de récupération de diverses flottilles et à la comparaison de ces taux pour les bateaux avec et sans observateurs à bord. Des expériences de double marquage sont en outre réalisées afin de déterminer les taux de décrochage des marques.

3.2 Projets locaux de marquage

13. Le spécialiste de la recherche halieutique, M. John Hampton, présente le document de travail n° 4 (*A preliminary analysis of the Solomon Islands In-Country Tagging Project data*), qui répond en partie à la première des mesures recommandées pour 1989 : s'inspirer d'exemples tirés du travail effectué aux Iles Salomon pour exposer les techniques à mettre en oeuvre dans le cadre du programme de marquage et les présenter au comité permanent sur les thonidés et marlins. Les membres du comité sont priés de se reporter aux rapports des différentes campagnes présentés dans les documents de base (BP) 5, 7 et 30.

14. Trois campagnes effectuées à bord d'un navire de la *Solomon Taiyo Ltd* et deux autres effectuées à bord du bateau affrété dans le cadre du programme de marquage ont permis de marquer et de relâcher plus de 8 000 thonidés (surtout des bonites). Cinq cent soixante-six (566)

marques posées au cours de la première campagne ont aujourd'hui été récupérées, ce qui est suffisant pour réaliser une première analyse.

15. En voici les principales conclusions :

- la méthode d'estimation basée sur le principe de la vraisemblance maximale donne des résultats plus fiables que celle basée sur les moindres carrés qui était utilisée pour le programme bonites en 1980;
- les résultats des analyses préliminaires fondées sur les marques récupérées par l'ensemble des bâtiments de pêche sont comparables aux données estimatives obtenues dans le cadre du programme bonites quant au stock permanent, au débit, etc., et les nombres de marques récupérées en fonction du temps écoulé correspondent bien aux valeurs attendues;
- toutefois, lorsque les données sont analysées séparément pour la pêche à la canne et pour la pêche à la senne, on observe des différences sensibles entre le nombre réel de marques récupérées et le nombre prévu. L'hypothèse de départ, selon laquelle la population de bonites marquées représenterait un échantillon aléatoire de la population totale d'individus non marqués exploitables par les deux types d'engin et qui est implicite pour la présente analyse, est probablement erronée. A cet égard, un important facteur pourrait être la vulnérabilité différente, en fonction de l'engin considéré, des bonites attirées par des dispositifs de concentration du poisson (DCP) (au voisinage desquels la plupart des poissons ont été marqués). On examine actuellement les moyens de tenir compte de cet aspect de la question. Il serait vraisemblablement utile d'analyser les données en deux groupes : celles relatives aux opérations de marquage à proximité d'un DCP et celles relatives au marquage en eau libre;
- l'une des principales questions que ce projet devrait aider à résoudre est la mesure dans laquelle les Iles Salomon peuvent accroître leurs prises de bonites. Les résultats de cette première analyse confirment ceux de l'étude réalisée en 1980 dans le cadre du programme bonites et laissent prévoir une production annuelle possible d'environ 65 000 tonnes (en présumant que la mortalité due à la pêche soit égale à la mortalité naturelle). On souligne que des analyses détaillées de l'ensemble des données recueillies sont nécessaires avant que l'on puisse produire des estimations définitives.

16. L'incidence des DCP sur la récupération des marques fait l'objet d'un long débat. L'utilisation des données de marquage pour étudier l'influence des DCP sur le comportement des thonidés suscite de l'intérêt mais l'impossibilité d'observer le grand nombre de phénomènes liés aux effets des DCP donne à penser qu'il sera sans doute nécessaire de recourir au marquage acoustique et à d'autres études pour élucider complètement cette question. On mentionne des exemples pris ailleurs pour démontrer la grande variabilité du comportement des poissons au voisinage des DCP et des monts sous-marins. On relève que les DCP n'ont commencé à être utilisés aux Iles Salomon qu'au début des années 1980 et, qu'avant cette date, on pratiquait une simple pêche à la canne.

17. S'agissant du programme de marquage au sens large, on pense que le rôle joué par les DCP risque d'être important, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et que la nécessité également de tenir compte des effets des monts sous-marins et des bois flottés viendra encore compliquer la situation.

18. On demande que la CPS reprenne l'analyse des données recueillies en 1980 dans le cadre du programme bonites en appliquant, à titre de comparaison, la méthode de la vraisemblance maximale mentionnée plus haut. Il conviendrait que les résultats ainsi obtenus figurent dans le rapport du projet.

3.3 Couverture des données disponibles sur la pêche thonière dans la région

19. M. Timothy Lawson, statisticien des pêches à la CPS, résume un certain nombre de documents portant sur la couverture des données disponibles :

- WP.3 - *Activities of the SPC Fisheries Statistics Project*
- WP.5 - *Data catalogue*
- WP.6 - *Availability of regional tuna fisheries data*
- WP.7 - *Catches of tuna in the Western tropical Pacific 1965-88*
- WP.8 - *Estimates of catches of tuna in the Western tropical Pacific 1989* (état récapitulatif en annexe 4)
- BP.23 - *Bulletin régional des thonidés* (4^e trimestre, 1989).

20. Le projet sur les statistiques halieutiques vise principalement à gérer les bases de données suivantes :

- la base de données régionales CPS/FFA sur la pêche thonière, contenant les données confidentielles des fiches de pêche journalières de prise et d'effort communiquées dans le cadre d'accords ou par des navires de pêche locaux. Il s'agit de l'objectif principal du projet. Le personnel chargé de la saisie de ces données a jusqu'à maintenant réussi à s'acquitter de sa tâche;
- la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins, proposée lors de la réunion de l'an dernier, devrait prendre la forme d'un récapitulatif de données dont le niveau d'agrégation serait acceptable par l'ensemble des membres du comité et qui serait accessible à tous ceux y ayant contribué. Elle devrait faciliter l'échange d'états récapitulatifs de données de prise et d'effort et promouvoir ainsi une véritable coopération internationale en recherche et gestion halieutiques. Toutefois, de nombreux pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH) n'ont toujours pas communiqué leurs données pourtant essentielles. L'examen de ce problème est reporté au point 4.3 de l'ordre du jour;
- la base de données du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud, qui fait office de service centralisateur des récapitulatifs de données relatives au germon;
- la base de données sur les transbordements, qui a récemment connu des problèmes techniques avec les données provenant des Iles Mariannes du Nord et de Guam, lesquels devraient être réglés sous peu.

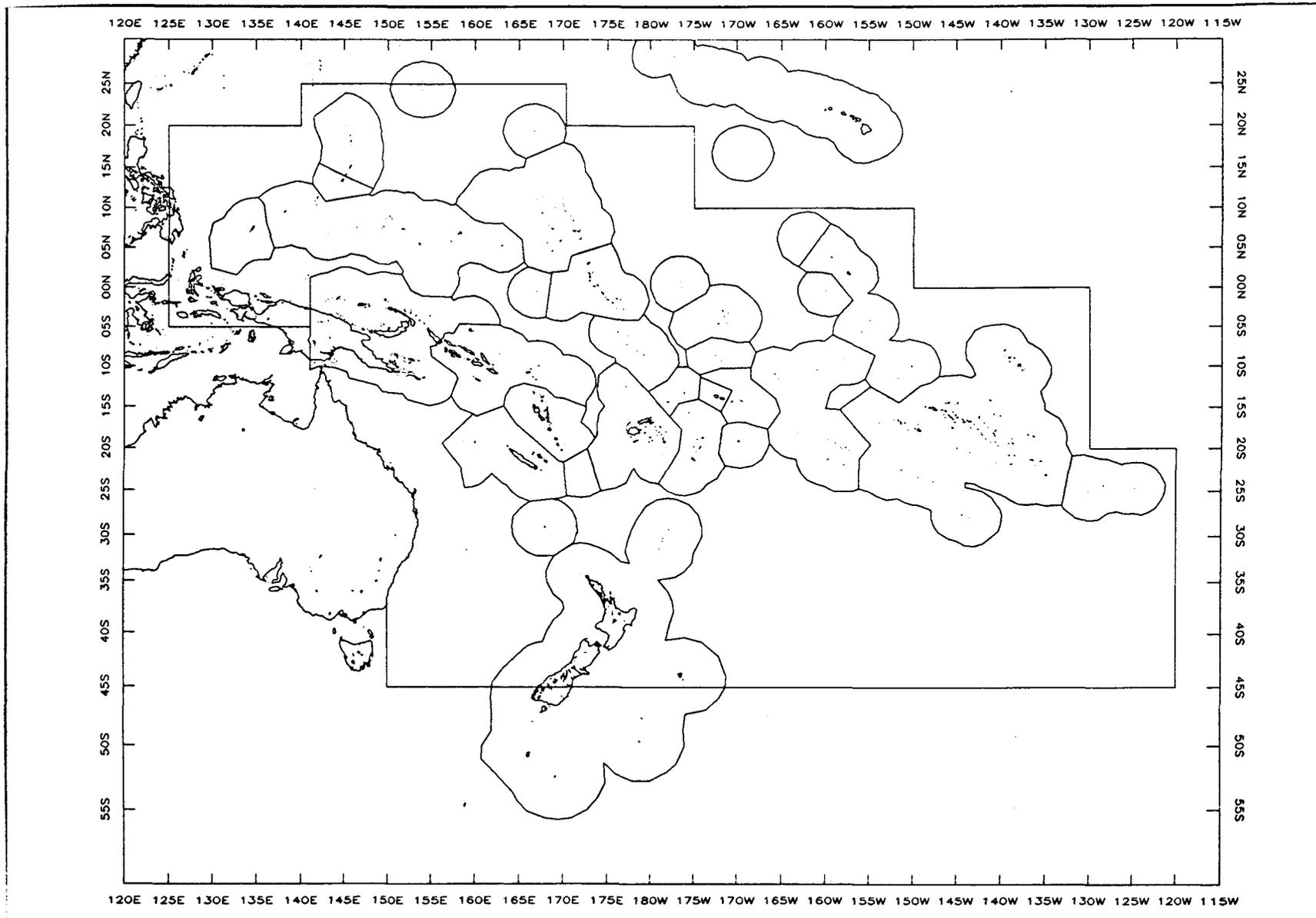
21. Presque toutes les données journalières de prise et d'effort des pays membres de la CPS ont été incorporées dans la base de données régionales sur la pêche thonière. Toutefois, les zones de haute mer situées dans la zone statistique de la CPS (figure 1) restent mal couvertes. De même, on ne dispose pas d'une bonne couverture de la prise et de l'effort des navires coréens et taiwanais opérant dans la ZEE de pays membres de la CPS.

22. On demande aux membres du comité de rechercher des sources de données supplémentaires (p.ex. sur les débarquements) qui permettraient, par recoupements, de vérifier les données existantes.

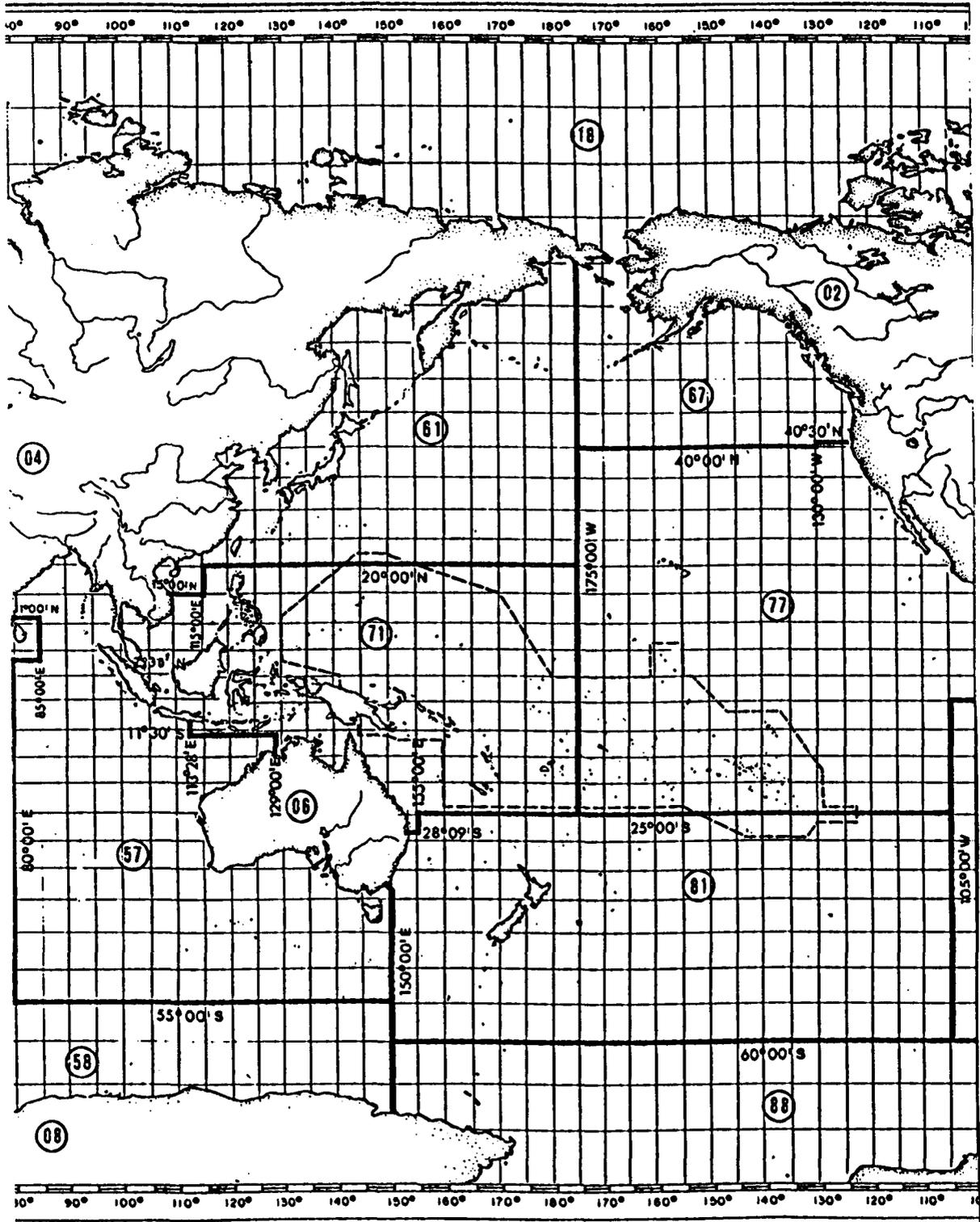
23. La publication du *Bulletin régional des thonidés* fait également partie des activités réalisées dans le cadre du projet sur les statistiques halieutiques. Il entre dans le cadre de la mise sur pied de systèmes nationaux de statistiques halieutiques et sert également de source utile de données aux autres projets que la CPS conduit dans le domaine des pêches.

24. Dans le dernier numéro de ce bulletin, on relève en particulier la chute apparemment très nette des prises de germons par les palangriers thaïlandais au cours du dernier semestre de 1989.

25. Les services du projet sur les statistiques halieutiques reçoivent les compliments des membres du comité qui soulignent la quantité et la pertinence des données produites même s'il s'écoule habituellement quatre mois avant que celles-ci ne soient publiées.



Zone statistique de la CPS



Zone statistique de la FAO

26. On relève que la FAO a proposé des changements importants de ses zones statistiques et que sa nouvelle zone statistique 74 coïncidera largement avec la zone statistique de la CPS. Cette correspondance simplifiera les comparaisons des données nouvelles de la CPS et de la FAO, mais tel ne sera peut-être pas le cas des données acquises antérieurement.

27. S'agissant de la fiabilité des données sur les prises présentées dans le document de travail n° 7 (WP.7), le statisticien des pêches de la CPS considère que le total global devrait s'approcher de la réalité mais que les chiffres communiqués par certains pays risquent d'être inexacts par suite de l'inclusion erronée, dans les flottilles locales, de certains bateaux des PPPH qui opèrent en vertu d'accords de pêche. Dans de nombreux cas, il a fallu faire intervenir des facteurs de correction fondés sur le pourcentage estimatif de couverture des données.

3.4 Océanographie et pêche thonière

28. Le représentant de la France et spécialiste des thonidés à l'ORSTOM, M. Renaud Pianet, fait remarquer que la quantité d'informations nouvelles obtenues depuis la réunion du comité permanent de 1989 est plutôt réduite. La base de données océanographiques a été mise à jour en incorporant les données de 1989 et l'on compte étudier le phénomène La Niña qui s'est fait particulièrement sentir en 1988. Les prises de thons jaunes capturés à la senne dans le Pacifique occidental ont subi une chute marquée en 1988 et une baisse comparable a ensuite été observée dans l'Océan Indien, en 1989.

29. Le représentant des Iles Salomon demande s'il existe des données océanographiques qui permettent d'expliquer la baisse des prises de bonites observée à ce jour dans son pays pour 1990. Il n'est pas encore possible d'établir des corrélations mais les données correspondant au début de 1989 laissent prévoir le début d'une nouvelle période El Niño pour la fin de 1990 ou le début de 1991.

3.5 Le germon du sud

30. Répondant aux préoccupations exprimées par les pays membres, la CPS a accordé une priorité grandissante à la recherche sur le germon au cours des deux dernières années. L'année passée, elle a fourni des conseils techniques à l'occasion de trois réunions consultatives et elle a proposé d'accueillir la troisième réunion internationale de l'Agence des pêches du Forum (FFA) sur la gestion du stock de germers, en octobre, immédiatement après la première réunion du nouveau groupe consultatif de recherche sur le germon (Groupe germers)¹, du 9 au 12 octobre.

31. Un projet de recherche sur le germon a maintenant été mis en place grâce à un financement du Centre international d'exploitation des océans (CIEO) et l'on compte, au cours des deux prochains mois, recruter un chercheur et un assistant technique pour ce projet. Les diverses activités à conduire – marquage notamment – devraient permettre de procéder à une évaluation du stock de germers au cours des trois prochaines années. On devrait ainsi pouvoir étudier la productivité, les possibilités d'exploitation et les effets des interactions.

32. La CPS a poursuivi sa coordination du programme d'observation du germon du sud et elle reçoit également les rapports d'observateurs à bord des ligneurs américains et néo-zélandais et du navire de recherche sur la pêche au filet maillant du Centre japonais de recherches sur les ressources halieutiques (JAMARC) pour la campagne 1989-1990. On espère à l'avenir pouvoir élargir le programme d'observation pour y inclure notamment les flottilles de pêche commerciale au filet maillant et à la palangre.

¹ La première réunion du Groupe germon ressemblera, par sa forme et par sa teneur, à l'atelier du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud, tenu en 1989, mais elle rassemblera un plus grand nombre de représentants des pays insulaires du Pacifique.

33. Le projet d'échantillonnage aux ports parrainé par la CPS a débuté, à Fidji, pour les débarquements des ligneurs et des palangriers destinés à la conserverie de la PAFCO, ainsi qu'à bord du palangrier tongan *Lofa*. Aucun échantillonnage des prises commerciales réalisées au filet maillant n'a cependant été possible puisque la Nouvelle-Calédonie a cessé de servir de point de transbordement. Toutefois, la CPS a entrepris l'échantillonnage aux ports des débarquements de germes réalisés par les palangriers locaux en Nouvelle-Calédonie et les données ainsi recueillies viendront s'ajouter à celles du *Lofa* et serviront à étudier le caractère saisonnier du frai. On espère que cette étude permettra de résoudre les questions qui ont été soulevées lors de la présentation des résultats des travaux d'âge par lecture d'otolithes et de vertèbres lors de la réunion de 1989 du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud.

34. Un projet de marquage des germes dans la zone de convergence subtropicale est toujours en suspens, dans l'attente d'un financement.

35. Les représentants de l'Australie mentionnent que les travaux d'échantillonnage des palangriers dans la zone de pêche australienne pourraient servir de base aux études d'âge et à l'examen des gonades.

Mesure n° 1 : La CPS demandera au gouvernement australien l'aide des observateurs australiens à bord de palangriers dans la zone de pêche australienne pour l'échantillonnage des germes aux fins des études d'âge et de l'examen des gonades.

36. Le représentant du NMFS considère que l'on devrait profiter de l'occasion pour recueillir de nouvelles données et surveiller les effets, en aval, de la hausse marquée de l'effort de pêche au filet maillant. Il craint cependant que les services du programme thonidés ne cumulent trop de fonctions et pense que ces derniers devraient déléguer une partie de leurs responsabilités.

37. Le directeur scientifique répond que ses services sont en effet très sollicités mais que l'on doit s'efforcer de limiter le double emploi des ressources entre le projet de recherche sur le germon et la phase finale du projet de marquage. La CPS a dû agir rapidement mais elle fait tous les efforts possibles pour collaborer avec le Groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud et pour profiter de son aide afin d'assurer le bon fonctionnement de ce dernier ainsi que du groupe consultatif de recherche sur le germon.

4. ACTIVITES DE RECHERCHE SUR LES THONIDES ET MARLINS CONDUITES EN COLLABORATION PAR LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE, LES PPPH ET LES PAYS DE L'ASEAN

4.1 Etude menée conjointement par le FSFRL (Japon) et les services du programme thonidés

38. Parlant des documents de travail n°s 9 et 10 du comité permanent sur les thonidés et marlins, le spécialiste de la recherche halieutique, M. John Hampton, décrit les circonstances qui ont conduit au lancement de cette étude conjointe et il énumère les objectifs précis retenus pour la première phase :

- a) comparaison de la composition par tailles et par espèces des prises des senneurs américains et japonais;
- b) comparaison des prises, de l'effort de pêche, de la PUE, de l'efficacité des engins de pêche et des zones d'opération des diverses flottilles de senneurs présentes dans le Pacifique occidental, c'est-à-dire celles du Japon, des Etats-Unis, de la Corée et de Taiwan;
- c) élaboration de premiers indices d'abondance et de concentration pour les senneurs japonais, en comparant notamment les résultats obtenus à l'aide des statistiques japonaises complètes et les données correspondantes de la base de données régionales sur la pêche thonière.

39. Les résultats de cette étude sont présentés et les principales conclusions sont mises en lumière. On relève en particulier que la proportion de thons obèses dans les prises de thons jaunes des senneurs américains était de 29 pour 100 (en nombre) en 1988. Or, les fiches de prise des navires japonais donnent toujours une proportion beaucoup plus faible de thons obèses.
40. On en conclut que cette étude conjointe a permis de réaliser des progrès satisfaisants mais qu'il reste encore beaucoup à faire. En particulier, il n'a toujours pas été possible d'obtenir des données antérieures à juin 1988 pour les senneurs américains et la couverture de la prise et de l'effort des navires taiwanais et coréens reste médiocre.
41. On aborde ensuite la question des phénomènes El Niño/La Niña et de leurs effets possibles sur les prises à la senne. On relève la baisse observée des taux de capture de thon jaune par les flottilles taiwanaises. La tendance des senneurs taiwanais à pêcher à proximité des bois flottés pourrait être une des causes possibles de ces résultats.
42. Le représentant du *National Research Institute of Far Seas Fisheries* du Japon présente un document sur les opérations et la PUE des senneurs japonais dans la zone tropicale du Pacifique occidental. Les participants examinent une série de figures tirées de ce document.
43. Le débat porte principalement sur les caractéristiques des opérations des senneurs japonais, notamment sur les diverses méthodes de mise à l'eau du filet et sur les ajustements nécessaires de la PUE (prises quotidiennes) pour tenir compte des effets de l'efficacité grandissante de l'outil de pêche et d'un partage des informations qui permet de mieux concentrer l'effort.
44. On fait état des résultats positifs de l'étude conjointe, en estimant cependant qu'elle aurait pu être encore plus utile si d'autres données avaient été disponibles. On s'interroge sur la meilleure façon de mettre à profit les trois derniers mois de l'étude et l'on souligne l'urgence de préparer une proposition à cette fin. On convient qu'il reste encore beaucoup à faire mais qu'une proposition conjointe au gouvernement japonais devrait faire en sorte d'optimiser l'utilisation du temps prévu à l'avantage des deux parties. Les participants appuient résolument la poursuite de cette coopération. Pour les trois mois restants, il est proposé de s'employer à déterminer si la base de données de la CPS constitue un bon échantillon représentatif des données disponibles au Japon.

Mesure n° 2 : La CPS et le National Research Institute of Far Seas Fisheries prépareront ensemble une proposition concernant la seconde période de trois mois de l'étude conjointe et soumettront le financement de cette proposition à l'approbation du gouvernement japonais avant la fin de 1990.

4.2 Activités du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental

45. Le coordonnateur des programmes halieutiques de la CPS trace un bref historique du comité consultatif et en énumère les objectifs. Il insiste en particulier sur la simplicité et la souplesse dont ce comité a su faire preuve et sur les succès remportés. Le colloque sur la recherche thonière et le plan d'action pour une coopération à la recherche thonière sont jugés particulièrement efficaces.
46. On relève le rôle joué par le comité consultatif pour faciliter la participation des représentants des pays de l'ASEAN aux 2^e et 3^e réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins. On souhaite qu'il puisse à l'avenir faciliter le déroulement de programmes de marquage en collaboration avec la CPS aux Philippines et en Indonésie. On rend notamment hommage au travail du directeur du comité consultatif, Mme Elvira Baluyut, et du coordonnateur du groupe de travail sur les pêches de la Conférence de la Commission économique du Pacifique (PECC), M. Gordon Munro.

47. On donne les grandes lignes des préparatifs en vue de la prochaine réunion régulière du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental, à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée). On précise que cette réunion se tiendra les 2 et 3 juillet 1990 et qu'elle sera immédiatement suivie d'une réunion consultative entre pays latino-américains et pays insulaires du Pacifique, les 4 et 5 juillet. Parmi les points prévus à l'ordre du jour, on peut mentionner la collaboration en matière de recherche thonière et de formation entre les pays de l'ASEAN et ceux du Pacifique.

4.3 Développement de la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins

48. Le statisticien des pêches du programme thonidés présente le document de travail n° 6 du comité permanent sur les thonidés et marlins. Il souligne les lacunes relevées dans la base de données de ce comité et invite les pays à collaborer pour les combler et, dans certains cas, permettre le transfert de nouvelles informations. Cette base de données existe bel et bien mais il faudrait encore y consacrer beaucoup de travail.

49. On soulève la question de la diffusion d'informations aux collaborateurs de la base de données. Certaines des solutions possibles sont mentionnées :

- a) tout pays fournissant des données devrait pouvoir accéder à l'ensemble des données recueillies;
- b) on pourrait élaborer des systèmes plus complexes conçus pour restreindre la diffusion des données et en vertu desquels le type de données accessibles à un participant donné dépendrait du type de celles qu'il aurait lui-même transmises;
- c) les données pourraient être obtenues sur demande présentée à la CPS, laquelle se chargerait d'obtenir l'autorisation du ou des pays en cause.

50. Les participants cherchent à déterminer si la demande d'information est suffisante pour justifier la mise en place de la base de données. Certains avancent que la nécessité d'un contrôle justifie à elle seule les efforts consacrés jusqu'à maintenant et que la demande augmentera à mesure que se multiplieront les questions sur l'état des stocks dans la région.

51. On s'interroge sur les objectifs de cette base de données et sur les caractéristiques qui la distinguent de la base de données régionales CPS/FFA sur la pêche thonière. En réponse à ces interrogations, on rappelle qu'à l'occasion de la deuxième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, tenue à Suva (Fidji), du 19 au 21 janvier 1989, on a conclu que :

- a) *la CPS est parvenue à réunir, grâce aux pays membres, la plupart des données actuelles de prises et d'effort relatives aux thonidés pour la base de données régionales CPS/FFA sur la pêche thonière, mais*
- b) *ces données provenant des flottilles locales ou recueillies dans le cadre d'accords de pêche ne couvrent pas toujours la totalité des opérations de pêche thonière réalisées dans la région par les PPPH.*

52. Le comité permanent se penche alors sur la création, à la CPS, d'une base de données commune qui regrouperait les données fournies, après agrégation, par tous les pays pratiquant la pêche (y compris les PPPH) et qui se distinguerait de celle sur la pêche thonière (dont les données viennent uniquement des pays membres de la CPS et de la FFA). Les pays qui pratiquent la pêche thonière dans la région sont les suivants : l'Australie, la Corée, les Etats-Unis, Fidji, l'Indonésie, le Japon, Kiribati, le Mexique, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, les Iles Salomon, Taiwan, Tonga, Tuvalu et l'Union Soviétique.

53. Suite à un long débat, un consensus se dégage parmi les membres du comité permanent sur les points suivants :

- a) *la constitution à la CPS d'une base de données commune serait extrêmement utile et permettrait de résoudre les problèmes que pose actuellement la couverture insuffisante des opérations de pêche thonière dans la région;*
- b) *le degré d'agrégation des données fournies devra être le même que celui utilisé par d'autres organisations de recherche sur les thonidés, c'est-à-dire mensuel et par carré de 5 degrés de côté pour la palangre et le filet maillant, mensuel et par carré de 1 degré de côté pour les autres types d'engins;*
- c) *les données constituant la base de données commune seront accessibles à l'ensemble des pays qui y contribuent, et ce sur la base du degré minimum d'agrégation : mensuel et par carré de 5 degrés de côté pour la palangre et le filet maillant, mensuel et par carré de 1 degré de côté pour les autres types d'engins.*

54. Les participants examinent ensuite l'utilité à long terme de la base de données du comité permanent. On suggère que plutôt que de maintenir en permanence une base de données, il serait préférable de collecter des informations uniquement en réponse à des besoins particuliers ou à un objectif spécifique par un simple effort de collaboration se soldant par la préparation, dans des délais précis, d'un rapport sur la question.

55. On expose le point de vue des pays insulaires du Pacifique concernant la mise à disponibilité des données et l'on relève la possibilité de faire de la divulgation, par les PPPH, des prises réalisées en haute mer une condition d'accès de ces pays aux zones de pêche. On mentionne à ce propos la coopération entre les pays du groupe de Nauru et précise qu'il serait davantage question de recueillir des données futures que de rassembler des données anciennes.

56. On insiste sur la nécessité, pour la CPS, de fournir des conseils pertinents à ses pays membres sur l'état des stocks. Le rôle de la base de données du comité permanent est jugé vital de ce point de vue. On relève la coopération qui existe entre les pays en ce qui concerne la gestion du stock de germons. Certains participants mentionnent par ailleurs que la question du germon se distingue, par certains aspects économiques et politiques, de celle des thonidés tropicaux. On exhorte le comité à ne pas sous-estimer la bonne volonté des intéressés lorsqu'il s'agit de la mise à disposition des données.

57. Le représentant des Philippines décrit la façon dont les données sont recueillies dans son pays. Il explique que tant la méthode de collecte que le degré de précision actuellement retenus ne permettent pas d'utiliser les données recueillies pour évaluer le stock. Ainsi, ce pays ne pourra fournir de données pour la période de 1988-1990 même s'il existe, pour l'année 1991, une possibilité de financement qui permettrait de corriger cette situation.

58. Le comité permanent décide de charger le secrétariat de préparer une lettre, que signera le président, à l'attention du secrétaire d'Etat philippin à l'agriculture afin d'appuyer la position du bureau philippin des pêches et des ressources aquatiques (BFAR) concernant la collecte des données, laquelle n'intéresse actuellement que les prises commerciales de certains groupes d'espèces. Des copies de cette lettre seront envoyées au BFAR, au directeur du bureau des statistiques agricoles ainsi qu'au directeur du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental.

Mesure n° 3 : Le président, au nom du comité permanent, signalera au gouvernement des Philippines les lacunes du système actuel de collecte des données sur la pêche et insistera sur l'utilité de revenir au système antérieur, jugé beaucoup plus efficace, sous la direction du BFAR.

59. Le représentant de l'Australie signale au comité que le service australien des pêches (AFS) a indiqué que les senneurs de son pays ne pêchent pas actuellement en haute mer. Des dispositions relatives à la collecte de données sur la pêche dans les zones de haute mer viendront compléter la loi portant création du service de la gestion halieutique. Les fiches de prise devraient être refaites pour correspondre de plus près à celles de la CPS.

60. On demande au représentant des Philippines de transmettre à la CPS les données de pêche et d'effort de son pays pour la base de données du comité permanent. Ce dernier promet que les données d'échantillonnage recueillies par le BFAR aux ports suivants seront fournies :

- a) Port de pêche de Navotas
- b) Zamboanga City
 - Labuan
 - Recodo
 - Baliwasan
- c) Opal, Misamis Oriental
- d) General Santos City.

61. A l'heure actuelle, il juge que la couverture des prises commerciales atteint environ 60 pour 100.

62. On se penche à nouveau sur la question de l'amélioration de la couverture des données et l'on suggère de présenter les conditions préalables à la mise à disposition des données des PPPH pour la base de données du comité permanent. On relève les conditions préalables déjà mentionnées pour la mise à disposition des données ainsi que le mandat confié au comité permanent en rapport avec cette question. On préconise une rencontre officielle des pays intéressés afin d'examiner ces questions puisque les statistiques, outre leur valeur strictement scientifique, ont également une incidence directe sur les questions économiques et politiques.

63. Comme mesure transitoire pour tenter de résoudre cette question, il est proposé de collaborer à la mise sur pied de bases de données "temporaires". Grâce à une telle collaboration, des questions précises pourraient être examinées, en même temps que la base de données du comité permanent continuerait de se développer.

Mesure n° 4 : La CPS se mettra en rapport avec les PPPH afin de déterminer les meilleurs moyens de faciliter la mise à disposition des données pour la base de données du comité permanent.

5. ETAT DES STOCKS DE THONIDES DANS LA ZONE TROPICALE DU PACIFIQUE OCCIDENTAL

64. Le directeur scientifique du programme thonidés de la CPS présente les documents de travail n°s 11, 12 et 13 du comité permanent dans lesquels il est fait respectivement état de la situation actuelle des stocks de thons jaunes, de bonites et de thons obèses. Dans le cas du thon jaune, l'examen confirme la conclusion de Suzuki (1989), selon laquelle il devrait être possible de soutenir une production de l'ordre de 200 à 220 000 tonnes. On insiste par ailleurs sur la nécessité de tenir compte des prises des Philippines et de l'Indonésie, ainsi que sur l'incidence possible de la gestion du stock de thons jaunes sur les prises à la senne intéressant principalement les bonites.

65. En ce qui concerne la bonite, les résultats du programme d'étude et d'évaluation de cette espèce donnent à penser que, dans certaines conditions, il pourrait être possible de soutenir une production annuelle de près d'un million de tonnes dans la zone actuellement exploitée par les principales flottilles. Il faudrait toutefois, avant de songer à l'expansion de cette pêche, s'assurer

que les caractéristiques de la population de bonites n'ont pas changé depuis la réalisation du programme en question et déterminer si un accroissement des prises ne risquerait pas d'affecter la pêche dans d'autres zones.

66. On ne dispose actuellement que de très peu d'informations sur le stock de thons obèses. On relève que les chercheurs japonais jugent avoir affaire à une seule population pour l'ensemble du Pacifique. Des renseignements existent sur certaines fourchettes de poids (1-4 kg et 10-20 kg et plus), mais la gamme intermédiaire est très mal connue.

67. Le débat porte principalement sur la meilleure façon d'obtenir des données pertinentes pour évaluer le stock de thons obèses. On s'interroge sur l'incidence de l'identification erronée des petits thons obèses sur les fiches de prise des senneurs et sur la décision des palangriers de pêcher le thon obèse ou le thon jaune pour des raisons économiques. On relève que le NMFS a mis au point des repères diagnostiques permettant de distinguer, lors de l'échantillonnage aux ports, les petits thons obèses des petits thons jaunes.

Mesure n° 5 : La CPS compilera les informations disponibles sur le thon obèse du Pacifique et les diffusera sous une forme appropriée, en temps opportun.

6. REUNION CONSULTATIVE D'EXPERTS (FAO) SUR L'ETAT DES STOCKS ET LES INTERACTIONS DES RESSOURCES THONIERES DANS LE PACIFIQUE

68. Le représentant de la Nouvelle-Zélande, à qui l'on avait demandé de représenter la FAO auprès du comité permanent, expose aux participants les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans l'organisation de la réunion consultative d'experts.

69. Des documents dans lesquels sont résumés les progrès réalisés sont distribués, accompagnés du rapport de la réunion préparatoire à la consultation, qui s'est tenue à Nouméa, en novembre 1989.

70. Les participants débattent des rapports qui existent entre les activités prévues dans le cadre de la réunion d'experts et celles du programme thonidés. Ils concluent que les deux sont essentiellement complémentaires.

71. On demande quel usage les groupes de travail de la réunion consultative d'experts voudront faire de la base de données du programme thonidés. On relève que cette question n'a pas été abordée lors de la réunion préparatoire mais que toute demande d'utilisation sera accueillie favorablement dans les limites des règles normalement en vigueur. Toute demande de données détaillées devra cependant faire l'objet d'une autorisation de divulgation par les pays concernés.

72. On relève que la réunion consultative a notamment pour objectif de préparer des documents dressant un bilan de l'état des stocks. Le représentant du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) précise que cela sera fait longtemps avant la tenue de la réunion consultative et il ajoute que l'examen de telles évaluations ne devrait pas selon lui tenir une place trop grande au cours des débats, lesquels doivent être clairement axés sur les questions relatives aux interactions.

73. Le directeur scientifique du programme thonidés signale que la CPS a proposé de tenir cette réunion consultative en mars 1991. Jusqu'à maintenant, aucun commentaire n'a été reçu à ce sujet.

74. Le comité soumet à l'examen des participants un projet d'étude des déplacements des bonites du Pacifique occidental et des interactions entre pêcheries. Ce projet a été préparé pendant la réunion préparatoire et l'on comptait en confier l'étude au groupe de travail sur les bonites du Pacifique.

75. Ce projet vise à élaborer des modèles qui permettront d'élucider les déplacements et les autres caractéristiques des populations de bonites dans le Pacifique, à partir de séries de données disponibles à la CPS et au *Tohoku Fisheries Laboratory* du Japon. Si les résultats obtenus sont concluants, le modèle obtenu pourrait être modifié pour servir à des fins telles que l'examen des interactions de moindre envergure dans le cadre des expériences locales de marquage, et qu'il pourrait servir dans l'analyse des résultats du projet régional de marquage des thonidés.

76. Après étude de la question, les participants décident d'approuver le principe de cette proposition et l'on demande au représentant de la FAO de faire part de cette décision à son organisation.

Mesure n° 6 : Le comité s'étant prononcé en faveur du projet d'étude des déplacements de bonites et des interactions entre pêcheries dans le Pacifique occidental, la CPS soumettra à la FAO une demande de financement à cette fin.

77. Les participants abordent ensuite la question du rôle du comité permanent. On estime notamment que ce comité pourrait mieux remplir son mandat en tenant, à l'occasion de chacune de ses réunions, des ateliers sur l'évaluation des stocks d'espèces choisies. Cela permettrait de favoriser l'acquisition de données et d'améliorer la collaboration entre les chercheurs des PPPH, des pays insulaires du Pacifique et des organisations régionales.

78. Le débat qui s'ensuit porte sur la pertinence de telles activités, compte tenu du rôle du comité permanent, ainsi que sur l'aptitude des services du programme thonidés, compte tenu des ressources dont il dispose, à coordonner une telle entreprise.

79. Les participants conviennent finalement qu'il serait plus approprié de revenir sur cette question lors de l'examen du point 8 de l'ordre du jour.

7. RAPPORT D'ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RECHERCHES CONSACREES AU GERMON DU SUD (SPAR)

80. On juge avoir déjà fait dans une large mesure le tour de cette question lors des débats qui ont porté sur les mesures 16 à 24, et qui sont résumés à l'annexe 3.

81. Les événements qui ont conduit à la mise sur pied du Groupe germon (SAGA) ont entraîné l'annulation des mesures prises en vue de l'organisation de la réunion du SPAR. On compte tenir la première réunion du Groupe germon du 9 au 12 octobre 1990 à Nouméa.

8. ORIENTATIONS FUTURES DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

82. Revenant sur le débat déjà engagé lors de l'étude du point 6 de l'ordre du jour, le directeur scientifique du programme thonidés de la CPS énumère les raisons pour lesquelles on a jugé utile de débattre de l'avenir du comité permanent. Mis à part les résultats des récentes tentatives de mise sur pied d'une structure de gestion à deux niveaux pour une espèce de thonidés du Pacifique Sud, il paraît évident que l'acquisition de données par l'intermédiaire du comité permanent n'a connu qu'un succès partiel. Compte tenu de la réduction de son rôle dans ce domaine, le comité risque de devenir un simple groupe d'étude des activités menées au titre du programme thonidés.

83. On avance que le comité permanent devrait intervenir à deux niveaux : au niveau administratif, en conduisant des examens, et au niveau technique, en facilitant la collaboration. Certains participants pensent qu'il pourrait être utile de procéder, chaque année, à un examen de l'état des stocks.

84. Les participants considèrent que le comité permanent pourrait continuer à se charger de l'examen des travaux menés sur le germon dans le cadre du programme thonidés mais que le volet "promotion de la collaboration" devrait dorénavant relever du SPAR ou de son successeur, le Groupe germon.

85. On convient de l'utilité de mettre au point un plan quinquennal d'orientation qui pourrait servir de cadre aux activités futures du programme thonidés. Cette recommandation devrait être portée à l'attention de la conférence technique régionale sur les pêches, malgré l'accord tacite concernant l'avenir du programme thonidés. Le projet de plan pourrait s'appuyer sur le manifeste adopté à la suite de l'examen du programme thonidés réalisé en 1987 sans trop s'écarter des orientations actuelles. Il devrait être soumis à l'examen de la conférence technique régionale. Des changements aux priorités actuelles de recherche ne pourraient être envisagés que s'ils sont clairement justifiés.

86. L'ébauche du plan serait préparée par un petit comité de rédaction composé du président du comité permanent, du directeur scientifique du programme thonidés de la CPS et des représentants de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Un document de travail provisoire devrait être prêt avant la conférence technique régionale sur les pêches, en août, pour être ensuite diffusé à tous les membres du comité permanent.

87. Compte tenu du besoin de plus en plus urgent de procéder à une évaluation du stock de thons jaunes du Pacifique occidental, il est jugé utile de prévoir, à titre provisoire, la tenue d'un atelier de travail collectif sur le thon jaune en 1992. Un groupe de travail devrait auparavant être mis sur pied afin de tirer parti, notamment, des informations présentées à l'occasion de la réunion consultative d'experts de la FAO prévue pour le premier trimestre de 1991. Les échanges de courrier entre les membres du groupe de travail devraient permettre de définir un certain nombre de tâches qui pourront être réparties à l'occasion de la réunion du comité permanent de 1991.

88. On propose que le projet régional de marquage des thonidés fasse l'objet d'un examen complet en temps opportun (probablement en 1993), indépendamment de la tenue du colloque dont il est question plus haut. En 1993, l'analyse des résultats obtenus dans le cadre de ce projet devrait avoir été terminée et elle pourra donc faire l'objet d'un examen détaillé.

89. Le comité permanent devrait procéder à des examens rigoureux du programme de travail du programme thonidés et devrait pouvoir s'appuyer, à cette fin, sur des documents d'analyse diffusés préalablement. Ces documents devraient porter directement sur les questions à examiner. La possibilité de recourir à un comité restreint pour l'examen d'aspects particuliers du programme thonidés, le travail de marquage par exemple, devrait être retenue.

90. Pour faciliter cet examen et replacer le travail du programme thonidés dans un contexte approprié, le comité permanent devrait commander aux services de ce programme une étude qui présenterait brièvement la situation des différentes pêches par type d'engin et qui comprendrait notamment des aspects économiques, préparés par la FFA, et écologiques, transmis par l'ORSTOM. Avant de se réunir, les pays membres du comité permanent devraient par ailleurs fournir des estimations de leurs prises totales par espèce et par type d'engin afin de permettre aux services du programme thonidés de compiler les rapports sur la situation de ces différentes pêches.

Mesure n° 7 : Les services du programme thonidés compileront des rapports sur la situation des pêches (par type d'engin et par espèce), qui seront examinés lors de la prochaine réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins. Les pays membres et tous les pays qui pratiquent la pêche sont instamment priés de communiquer une estimation de leurs prises aux services du programme thonidés lorsque ceux-ci leur en feront la demande.

Mesure n° 8 : La FFA sera invitée à fournir des renseignements d'ordre économique et commercial dans le cadre de l'examen annuel des pêches thonières dans le Pacifique occidental réalisé par le comité permanent sur les thonidés et marlins.

9. QUESTIONS DIVERSES

91. Les membres du comité se penchent sur le rôle de la liste de mesures et sur l'usage qu'en fait le secrétariat général de la CPS. On propose de mentionner les mesures recommandées aux points appropriés de l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité permanent et de joindre à ce document la liste complète de ces mesures. Les mesures proposées et les recommandations soumises au comité permanent pourraient ainsi être relevées et prises en compte pendant le processus d'adoption du compte-rendu des débats. On convient qu'il importe de faire une distinction nette entre les mesures proposées et les recommandations soumises à la conférence technique régionale sur les pêches.

92. Les participants débattent du lieu et de la date qui conviennent le mieux pour la tenue de la prochaine réunion du comité permanent. On convient de tenir cette réunion au début de juin 1991 en un lieu qui reste à décider. Certains proposent qu'elle se tienne dans un des PPPH. Le choix du lieu de la réunion dépend avant tout du financement disponible.

V. RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1

Constatant que le programme d'évaluation des thonidés et marlins prend techniquement fin en septembre 1991, le comité permanent sur les thonidés et marlins en recommande fortement la reconduction pour une période plus longue. Il recommande en outre la préparation d'un plan quinquennal d'orientation (1992-96), qui servira de cadre aux futures activités à conduire au titre du programme et propose que le comité permanent soit autorisé à en préparer une ébauche qui sera présentée lors de la conférence technique régionale sur les pêches de 1991. Il importe en outre que ce plan corresponde aux orientations actuelles du programme et aux projets en cours et qu'il s'appuie sur le manifeste actuel du programme thonidés.

Recommandation n° 2

Reconnaissant la nécessité croissante d'une évaluation complète des stocks de thons jaunes dans la région du Pacifique occidental, le comité permanent propose qu'un colloque scientifique sur cette espèce se réunisse en 1992 si possible. Il recommande qu'un groupe de travail spécial, fonctionnant selon les mêmes principes que le SPAR et encourageant la coopération en son sein, soit mis sur pied pour élaborer un plan de travail et organiser ce colloque.

La liste des mesures proposées au cours de la réunion est jointe au présent document dont elle constitue l'annexe 6.

VI. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES LORS DE LA REUNION

- WP.1** Rapport de la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins (Suva, Fidji, 19-21 juin 1989)
- WP.2** Tuna and Billfish Assessment Programme
- WP.3** Activities of the SPC Fisheries Statistics Project
- WP.4** Preliminary analysis of Solomon Islands In-Country Tagging Project data
- WP.5** Data catalogue
- WP.6** Availability of regional tuna fisheries data
- WP.7** Catches of tuna in the western tropical Pacific, 1965 - 1988
- WP.8** Estimates of 1989 catches of tuna in the western tropical Pacific
- WP.9**
et
WP.10 SPC/NFSFRL collaborative study
- WP.11** Stock status of yellowfin in the western tropical Pacific
- WP.12** Stock status of skipjack in the western tropical Pacific
- WP.13** Stock status of bigeye in the western tropical Pacific and data requirements for stock assessment
- WP.14** Bibliography - Tuna and Billfish Assessment Programme publications, 1989 - 90.

**ALLOCUTION D'OUVERTURE PRONONCEE PAR M. ATANRAOI BAITEKE,
SECRETAIRE GENERAL DE LA COMMISSION DU PACIFIQUE SUD**

C'est avec grand plaisir qu'au nom de la Commission du Pacifique Sud, je vous souhaite la bienvenue à cette troisième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, qui rassemble tous ceux - scientifiques et administrateurs - qui font de la recherche sur les thonidés dans le Pacifique et ailleurs. J'accueille également avec joie tous nos pays membres participants qui pratiquent déjà la pêche thonière et qui s'intéressent donc vivement aux recherches dans ce domaine : les Etats fédérés de Micronésie, les Iles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, les Tonga et la Nouvelle-Calédonie. Je suis particulièrement heureux d'accueillir également les chercheurs spécialistes de l'halieutique qui nous viennent d'Indonésie et des Philippines, ainsi que tous ceux que nous connaissons déjà du Japon, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande. De même, je me réjouis de la présence des organismes qui s'intéressent aux thonidés tels que la FAO et le NMFS. L'Agence des pêches du Forum n'a malheureusement pas été en mesure d'envoyer de représentant à la présente réunion et nous a prié de l'en excuser.

Le comité permanent sur les thonidés et marlins a tenu sa première réunion en août 1988. Ses origines remontent cependant à une réunion des Etats côtiers et des pays pratiquant la pêche hauturière, tenue en 1984, qui répondait à la nécessité perçue à cette époque de fournir des avis d'experts, des informations et des conseils techniques utiles au programme d'évaluation des thonidés et marlins, déjà renommé à travers le monde, et, par ricochet, à nos pays membres de la région. Le rôle du comité est strictement consultatif. La participation à ces réunions se fait sur invitation.

Permettez-moi de vous rappeler brièvement quel est son mandat :

- i) apporter son concours à l'évaluation technique rigoureuse des travaux du programme thonidés et proposer des améliorations à apporter aux méthodes et à l'envergure des activités de recherche de ce programme;
- ii) prêter son concours et offrir ses conseils au programme thonidés quant à l'acquisition par ce dernier de données pertinentes, et en particulier de données portant sur les activités halieutiques dans les zones de haute mer entourant les ZEE des pays membres de la Commission;
- iii) organiser la coopération nécessaire entre les agents de la CPS et les personnels tiers pour toutes les questions d'intérêt mutuel.

Il importe également de mentionner que ce comité est un comité permanent, c'est-à-dire dont le travail se poursuit entre les réunions. Ainsi, une liste de mesures à prendre au cours de l'année suivante est dressée à chaque réunion. L'examen de la suite donnée à chacune de ces mesures constitue ainsi le point de départ logique de la réunion suivante.

Le programme d'évaluation des thonidés et marlins est un des programmes les plus importants et les mieux connus de la CPS, et c'est là un signe de l'utilité qu'il revêt pour les pays membres et de l'intérêt que portent ces pays et les autres pays représentés ici aux stocks de ces espèces. Nous croyons à l'utilité du rôle du programme thonidés, et de son précurseur, le programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites. Ils permettent aux pays de la région d'avoir accès à des avis scientifiques pertinents sur la valorisation et la gestion de ressources thonières souvent mal connues, en recueillant les données statistiques nécessaires permettant de formuler de tels avis.

Il reste évidemment encore beaucoup à faire mais la CPS est très fière des progrès réalisés jusqu'à maintenant par ce programme. Pour poursuivre son excellent travail, le programme devra cependant pouvoir compter sur la coopération pleine et entière des pays qui exploitent les ressources thonières dans la région et, du fait de la nature migratoire de ces ressources, des pays des régions adjacentes. La plupart des intéressés se sont déjà montrés très réceptifs et leur coopération ne cesse d'ailleurs de croître avec le temps.

Le programme thonidés doit toujours tenir compte de l'évolution des priorités dans la recherche et dans la gestion, ainsi que des besoins des pays insulaires en fonction de l'essor de la pêche en elle-même. Ainsi, le développement rapide de la pêche au germon du sud, par exemple, nous a obligés à accorder une priorité beaucoup plus grande à cette espèce dans notre travail de recherche au cours des deux dernières années. Par ailleurs, l'augmentation rapide de la taille des flottilles de senneurs dans la zone tropicale du Pacifique occidental et l'augmentation correspondante des prises de thons jaunes sont devenues préoccupantes pour certains de nos pays membres. Les résultats du programme régional de marquage des thonidés récemment mis sur pied viendront à point nommé sur ce plan. Nous espérons également tirer avantage de votre présence ici, cette semaine, pour examiner brièvement l'état actuel des stocks des principales espèces tropicales de thonidés.

Le programme thonidés ne peut fonctionner en vase clos. Il doit au contraire entretenir des contacts étroits avec les organismes qui, ailleurs dans le Pacifique et dans le monde, partagent des responsabilités comparables dans le domaine de la recherche sur les thonidés. Nous nous réjouissons d'avoir pu collaborer étroitement avec l'Institut national japonais de recherche sur la pêche hauturière pour chercher des solutions à des problèmes d'intérêt mutuel et avons été particulièrement heureux de constater à quel point le comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental avait facilité la consultation avec nos voisins d'Asie du Sud-Est qui partagent avec nous les ressources océaniques de notre région. De même, nous nous félicitons de la réciprocité de nos échanges avec l'ORSTOM dans le domaine important de l'océanographie biologique et de l'existence des liens de coopération toujours plus étroits avec le NMFS.

Pour conclure, j'ajouterai que le comité permanent peut non seulement servir de guide et de conseiller au programme thonidés mais offrir également une tribune neutre et apolitique permettant de partager informations et expériences, de déterminer les priorités des activités futures et, éventuellement, de formuler des conseils de gestion ou à tout le moins d'élaborer des méthodes de coopération visant cet objectif. Nous pensons que cet aspect du travail du comité s'imposera de plus en plus, à mesure que la pêche thonière continuera à gagner en importance et en complexité dans notre région.

Je vous remercie tous d'avoir accepté de devenir membres de ce comité et de participer à la présente réunion. J'attends avec impatience les résultats de vos travaux et vous souhaite tout le succès possible dans vos délibérations.

LISTE DES MESURES 1989 ET SUITE DONNEE

Mesure n° 1 : La CPS devra réaliser, le moment venu, un exposé clair du schéma expérimental et des nouvelles techniques à mettre en oeuvre dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés, exposé qui s'appuiera sur des exemples tirés du travail aux Iles Salomon et qui sera présenté lors de la prochaine réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins.

On a préparé un résumé (annexe 3) des buts, des stratégies et des méthodes d'analyse du programme régional de marquage des thonidés et procédé parallèlement à un examen de l'analyse préliminaire de l'expérience locale de marquage aux Iles Salomon (WP.4).

Mesure n° 2 : La CPS devra constituer un groupe formé de représentants des organisations et pays concernés, groupe dont le noyau sera constitué par les membres du comité permanent, en vue de l'échange de données sur le marquage, la distribution des récompenses pour le renvoi de marques, la collecte des données de recapture et l'information en langue vernaculaire.

Aucun groupe officiel n'a été mis sur pied mais des liens permanents ont été entretenus, par correspondance et de vive voix, avec les organisations et les pays intéressés. On a également préparé des plaquettes d'information en plusieurs langues. Mille marques, toutes flottilles confondues, ont déjà été récupérées ce qui montre l'efficacité de cette méthode.

Mesure n° 3 : La CPS devra rappeler aux pays membres la demande qui leur a été faite en 1988 de souligner l'intérêt du projet régional de marquage des thonidés et, plus généralement, de la coopération en matière de recherche, lors des négociations sur les accords de pêche avec les PPPH.

Il semble que les pays aient pris bonne note de cette demande. L'accord bilatéral conclu entre les Etats fédérés de Micronésie et le Japon est un exemple précis de l'adoption d'une clause de coopération en matière de recherche (marquage) autorisant la présence, sur les senneurs, de chercheurs de la CPS.

Mesure n° 4 : La CPS devra rappeler aux pays membres la demande qui leur a été faite en 1988 de veiller à ce que les observateurs nationaux fassent connaître le projet régional de marquage des thonidés (et toute autre opération de marquage) lors de leur séjour sur les navires étrangers.

La restitution des marques récupérées par les observateurs est un signe de leur coopération au programme marquage. On a reconnu qu'il devrait s'agir d'une activité permanente dont il conviendrait de faire régulièrement la promotion.

Mesure n° 5 : La CPS diffusera aux membres du comité permanent, avant la prochaine réunion de celui-ci, un projet de rapport de l'étude réalisée conjointement par la CPS et le FSFRL sur les interactions entre palangriers et senneurs, et présentera les résultats de cette étude à la prochaine réunion du comité permanent.

Les rapports provisoires n'ont pu être diffusés avant la réunion mais ils ont été soumis sous forme de document de travail (WP.9 et WP.10) afin d'être examinés au point 4.1 de l'ordre du jour de la présente conférence.

Mesure n° 6 : La République de Taiwan présentera les résultats de sa collecte de données sur les senneurs et fileyeurs (filet maillant) et, si possible, fournira à la Commission tout récapitulatif disponible des statistiques de prise et d'effort pour les opérations effectuées par les senneurs, les fileyeurs et la flottille de petits palangriers dans la zone statistique de la CPS.

La correspondance entre la CPS et l'université nationale de Taiwan montre que les données sur les pêches au filet maillant de 1988 devraient être traitées au Centre de recherche sur les thonidés et qu'elles seront probablement transmises au comité permanent. Les statistiques sur les palangriers continueront à être publiées comme par le passé. Il n'a pas été possible d'obtenir de l'université nationale de Taiwan des données sur les senneurs ni sur la flottille de petits palangriers. Toutefois, il sera peut-être possible d'obtenir des données sur les petits palangriers en communiquant directement avec les groupements provinciaux ou de commercialisation à Taiwan. L'absence de données sur les senneurs est préoccupante compte tenu du fait que la taille de cette flottille double en importance tous les deux ans.

Mesure n° 7 : Il incombera à la Commission de soumettre une nouvelle demande officielle par laquelle elle invitera tous les PPPH exploitant ou ayant exploité des flottilles dans la zone statistique de la CPS à lui fournir les données correspondant, d'une part, à l'effort déployé dans la ZEE des pays de la région, et, d'autre part, à celui enregistré ailleurs dans cette même zone statistique et ce, chaque fois que ces données sont disponibles mais n'ont pas été communiquées.

Il n'a pas été possible d'obtenir des sources gouvernementales coréennes et taiwanaises des données sur les senneurs mais celles des palangriers étaient par contre disponibles sous une forme qui permet d'en faire une ventilation dans le temps. Des données ventilées ont été fournies par le Japon lors de la deuxième réunion du comité permanent et les données américaines actuellement disponibles permettent de déterminer l'effort de pêche déployé. On n'a pas cherché à obtenir séparément des récapitulatifs détaillés de l'effort des senneurs américains, jugeant que cela pourrait nuire aux démarches entreprises pour obtenir l'accès à l'ensemble des anciennes données (voir la mesure n° 9).

Mesure n° 8 : La CPS et l'IPTP examineront la meilleure manière d'obtenir les récapitulatifs de données correspondant à la zone CPS et prendront, le cas échéant, directement contact avec l'Indonésie et les Philippines au sujet des données à échanger avec la Commission.

La CPS et l'IPTP ont jugé qu'il convenait que la Commission se mette directement en rapport avec l'Indonésie et les Philippines. Le problème a été soumis aux deux pays et des contacts personnels ont été établis lorsque l'occasion se présentait. Cependant, les données souhaitées sont demeurées inaccessibles. Les représentants de l'Indonésie et des Philippines ont indiqué que les statistiques en question seraient fournies.

Mesure n° 9 : La CPS demandera au NMFS de réaliser une estimation annuelle de la prise des senneurs américains dans la zone statistique de la CPS pour la période 1978-1988 et de lui communiquer les chiffres obtenus.

Les données estimatives ne sont pas encore disponibles mais le NMFS compte les rassembler à temps pour la réunion consultative d'experts (FAO) sur les interactions des ressources thonières dans le Pacifique, prévue pour le début de 1991.

Mesure n° 10 : Avec l'aide du NMFS, la CPS reprendra contact avec l'American Tunaboat Association en vue d'obtenir les données de prise des senneurs américains ayant opéré dans la zone statistique de la CPS de 1978 à 1988. Elle négociera également un niveau d'agrégation des données qui soit acceptable pour les deux parties et qui préserve le caractère confidentiel de ces informations.

Les contacts personnels établis entre le programme thonidés et l'ATA ont donné des résultats intéressants jusqu'au début de 1990, époque où des changements apportés à la politique d'achat des conditionneurs ont détourné l'attention de l'association. Si l'association en question ne subsistait pas sous sa forme actuelle, nos négociations pourraient être ramenées à la case départ. Le NMFS a lui aussi examiné cette question. Il semble que l'on puisse raisonnablement compter sur des récapitulatifs de statistiques présentés selon un niveau d'agrégation assez élevé, mais la question de la transmission de données quotidiennes par carré de 1 degré de côté demeure délicate.

Mesure n° 11 : Le comité permanent demandera à l'Australie de prendre des mesures en vue d'étoffer son programme de collecte des données afin de couvrir les opérations des thoniers australiens opérant dans la partie de la zone statistique de la CPS située hors de la zone de pêche australienne.

Le service des pêches de l'Australie, responsable du recueil des relevés de prise des thoniers australiens, se verra accorder des pouvoirs spéciaux dans le cadre d'une loi, en vertu de laquelle il sera notamment autorisé à exiger la collecte des données jugées nécessaires. L'Australie est disposée, dans l'intervalle, à encourager un système volontaire de transmission des données provenant de toute activité de pêche en haute mer. Les opérations des bateaux australiens ont été en grande partie limitées aux zones respectives des pays membres dont les collections nationales fournissent des détails sur les prises.

Mesure n° 12 : Le JFSFRL transmettra une demande aux autorités japonaises afin que la CPS reçoive dorénavant régulièrement des données regroupées (filet maillant et palangre : carré de 5 degrés de côté, base mensuelle; senne et canne : carré de 1 degré de côté, base mensuelle) pour l'ensemble des activités de tous les navires japonais dans la zone statistique de la CPS.

Cette question est toujours à l'étude au Japon. S'agissant de la mise à disposition des données, on était parti du principe général que tous les pays fourniraient les données existantes regroupées de la même façon et que tous auraient également accès à l'ensemble des données ainsi mises à disposition.

Mesure n° 13 : La CPS s'efforcera de mettre en place une base de données régionales commune sur les thonidés en respectant un niveau d'agrégation acceptable. L'ensemble des partenaires ayant contribué à la base de données y auront accès par le biais d'un réseau de distribution préalablement défini.

La base de données du comité permanent a été mise sur pied. Les données qui pourraient ou qui devraient y être incorporées ont été énumérées dans le WP.6 (tableau 2), mais certains des aspects de leur diffusion demandent encore certains éclaircissements.

Mesure n° 14 : La CPS demandera à la Corée de l'informer sur les progrès réalisés dans la collecte de données sur la flottille de senneurs et, dans la mesure du possible, de lui fournir, pour l'ensemble des navires opérant dans la zone statistique de la CPS, des données à un niveau d'agrégation conforme à ce qui a été décidé pour la base de données commune de la CPS.

La CPS a adressé une demande écrite de données à la Corée mais n'a obtenu aucune réponse. Ce pays a cependant indiqué à la CPS qu'un bulletin statistique portant sur l'activité des palangriers jusqu'en 1987 serait publié. Comme la flottille des senneurs coréens compte déjà trente bateaux et qu'elle augmente sans cesse, il est urgent de trouver un moyen d'avoir accès à ces données.

Mesure n° 15 : La CPS s'efforcera d'inviter aux futures réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins, les PPPH qui exploitent ou ont exploité des flottilles dans la zone de la CPS et ce, en vue de promouvoir la coopération scientifique et l'échange de données à des fins d'évaluation des ressources thonières.

La CPS a déjà consacré beaucoup d'énergie à cette question mais elle juge que les contacts personnels, mieux que la correspondance, lui permettront d'élargir la coopération. L'URSS, qui a déjà pêché dans la région, devrait être incluse mais il importe avant tout d'inciter la Corée et Taiwan à coopérer.

Mesure n° 16 : L'université nationale de Taiwan poursuivra ses efforts de mise au point de systèmes de collecte de données (prise, effort et composition par espèces) pour les flottilles exploitant le germon du sud au filet maillant.

(Voir mesure n° 6 ci-dessus). L'université nationale de Taiwan a commencé à compiler les données correspondant à 1988 et l'on peut espérer qu'elle poursuivra son travail pour les données de 1989.

Mesure n° 17 : Le JFSFRL et l'université nationale de Taiwan entreprendront une évaluation de la disponibilité et de la qualité des données sur les prises commerciales provenant des pêcheries de germons du sud au filet maillant.

L'Institut national de recherche sur la pêche hauturière a élargi, à cette fin, sa couverture des journaux de pêche et travaille à la préparation d'estimations ventilées de l'activité, tel que recommandé lors de la deuxième réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud. Taiwan travaille pour sa part à la préparation d'une série de données sur la pêche au filet maillant en 1988.

Mesure n° 18 : Le NMFS, la Nouvelle-Zélande, Fidji, la Polynésie française, les Tonga, la Nouvelle-Calédonie, le Japon, Taiwan et la CPS s'efforceront d'améliorer les systèmes destinés à recueillir des données sur la répartition par taille des germons.

Le NMFS continue à recueillir des données sur les fréquences de taille des germons en vue de la prochaine réunion du groupe de travail sur les ressources consacrées au germon du sud. De nouveaux projets d'échantillonnage sont en cours aux Tonga, à Fidji et en Nouvelle-Calédonie. La Nouvelle-Zélande sera pour sa part en mesure de transmettre des données provenant des observateurs, des échantillonnages sur le marché et des navires de recherche océanographique. Le Japon consacre davantage d'efforts à l'échantillonnage des fréquences de taille, notamment sur les fileyeurs. Fidji a récemment adopté une loi autorisant la mise en place d'observateurs sur les palangriers fidjiens.

Mesure n° 19 : La CPS fera office de centre de réception et de diffusion des statistiques sur les pêcheries de germons et utilisera ces données pour établir annuellement un état récapitulatif des prises de germons du sud.

Cette proposition formulée lors du deuxième colloque du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud est devenue caduque avec l'entrée en vigueur des directives concernant la surveillance des données sur la taille et les prises par unité d'effort élaborées par le groupe de travail et par le nouveau groupe consultatif de recherche sur le germon lors de la deuxième consultation sur les accords concernant la gestion de la pêche au germon tenue à Honiara. Les pays étaient de toute façon en train de recueillir les données requises.

Mesure n° 20 : La CPS, le NMFS et la Nouvelle-Zélande coordonneront, pendant la campagne 1989-1990, le marquage du plus grand nombre possible de germons dans une zone géographique aussi vaste que possible en utilisant les marques et les protocoles du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud.

La CPS a préparé, avec le soutien financier de la CEE, une étude de marquage qu'elle souhaite entreprendre avec cette campagne. La Nouvelle-Zélande a pour sa part déjà fait du marquage lorsque l'occasion se présentait, pendant des campagnes de recherche ainsi que sur des bateaux de pêche néo-zélandais. Sept des marques posées pendant ces campagnes ont été récupérées (ce qui constitue une amélioration par rapport aux expériences précédentes de marquage de germons) et un spécimen entier traité à l'oxytétracycline a également été récupéré.

Mesure n° 21 : Le NMFS recherchera la possibilité d'entreprendre des analyses de laboratoire sur les gonades de germons afin de déterminer le caractère saisonnier du frai et de la ponte.

Le NMFS a mis au point un protocole d'analyse de gonades de germons au laboratoire de La Jolla, dans le cadre d'un projet portant sur les populations de germons du nord et du sud. Un biologiste devrait être recruté au plus tard à la fin de 1990. La CPS pourra peut-être demander une aide de l'ORSTOM si les échantillons de gonades provenant des échantillonnages au port en Nouvelle-Calédonie se prêtent à cette analyse.

Mesure n° 22 : Le NMFS et la Nouvelle-Zélande poursuivront leurs efforts sur les vérifications et la comparaison de la périodicité des cycles sur les otolithes et les vertèbres.

Le laboratoire du NMFS à Honolulu commencera bientôt ce travail sur des échantillons provenant à la fois du nord et du sud. La Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis maintiendront leurs contacts.

Mesure n° 23 : La Nouvelle-Zélande poursuivra la production de relevés satellitaires de la température de surface des mers dans la zone de convergence subtropicale pour la campagne 1989-1990 de pêche au germon du sud.

Ces relevés de la température ont été produits régulièrement à l'échelle commerciale. La demande pour ces relevés s'est cependant avérée moindre que lors de la saison antérieure.

Mesure n° 24 : La CPS et les membres du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud détermineront la date et le lieu de la prochaine réunion de ce dernier en tenant compte à la fois de l'évolution de la pêcherie du germon et du calendrier des autres réunions. En tout état de cause, la troisième réunion du groupe de travail sera organisée avant juillet 1991, probablement en Nouvelle-Calédonie (CPS/ORSTOM) ou aux Etats-Unis (NMFS).

La CPS a organisé la troisième réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud à Nouméa, en octobre 1990.

PROJET REGIONAL DE MARQUAGE DES THONIDES - RESUME DES OBJECTIFS

BUT

Le projet a pour but d'aider les pays de la région à planifier le développement, à gérer et à exploiter de façon rationnelle les ressources tropicales renouvelables de la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud (les thonidés représentent la première ressource halieutique des pays membres).

Objectifs principaux	Stratégies	Analyse
<p>1. Dérivée certains paramètres relatifs aux populations de thons jaunes pour certaines zones faisant déjà l'objet d'une exploitation intensive.</p>	<p>1.1 Marquer et relâcher dans la zone faisant l'objet de la pêche de surface la plus intensive (10°N-10°S, 125°-165°E) un échantillon représentatif de thons jaunes, de bonites et, si possible, de thons obèses (N_{TJ} ~ 40 000)</p> <p>1.2 Recueillir du matériel biologique pour obtenir les informations nécessaires sur l'âge et la croissance, la structure des stocks et la reproduction.</p> <p>1.3 Recueillir des séries chronologiques détaillées de données sur les prises par unité d'effort pour toutes les flottilles thonières dans la zone statistique de la CPS et dans la zone adjacente à partir de 1980 au moins.</p> <p>1.4 Obtenir des informations adéquates sur la répartition par taille de toutes les prises.</p>	<p>1.1 Ajuster (maximum de vraisemblance) le modèle de la mortalité due à la pêche et du taux de déperdition des marques pour fournir des valeurs estimatives du taux de mortalité naturelle, de la capturabilité ou du point d'équilibre de la population.</p> <p>1.2 Ajuster (maximum de vraisemblance) les modèles de croissance de Von Bertalanffy aux données sur les marques restituées et aux données sur la longueur en fonction de l'âge pour fournir des valeurs estimatives des paramètres de croissance, de leur variabilité, et des erreurs dues aux mesures et au modèle.</p>
<p>2. Evaluer les interactions entre les différentes pêches thonières dans les zones exploitées simultanément par plusieurs flottilles de pêche.</p>	<p>2.1 La même que ci-dessus.</p>	<p>2.1 Mettre au point un modèle du rendement par recrue pour tous types d'engins en utilisant les paramètres calculés ci-dessus afin d'évaluer les effets d'une pêcherie sur une autre.</p> <p>2.2 Elaborer un modèle général des mouvements des populations pour la prévision des interactions entre des pêcheries séparées dans l'espace.</p>
<p>3. Intensifier l'utilisation de la description des mouvements de thonidés pour prévoir les interactions des activités halieutiques futures.</p>	<p>3.1 Stratégies de marquage décrites ci-dessus et collecte de données sur les prises par unité d'effort.</p>	<p>3.1 Analyses décrites en 2.1 et 2.2.</p>

Objectifs principaux	Stratégies	Analyse
<p>4. Mettre à jour l'estimation des paramètres relatifs aux populations de bonites pour certaines zones dont l'exploitation a augmenté depuis 1980.</p>	<p>4.1. Dans un premier temps, marquer et relâcher, dans la plus importante pêcherie locale de bonites (Iles Salomon), un échantillon représentatif du stock de bonites exploitées ($N_B \sim 10\ 000$)</p> <p>4.2. Comme les bonites domineront dans la majorité des prises, les stratégies de marquage et de collecte de données décrites ci-dessus s'appliquent également ici.</p>	<p>4.1.1 Analyses décrites en 1.1, 1.2, 2.1. et 2.2.</p>
<p>5.1 Evaluer les possibilités d'intensification de la pêche thonière dans la région.</p>	<p>5.1. Surveiller les prises et les stratégies de pêche des flottilles dans toute la zone d'action de la CPS et mettre ces données en corrélation avec les données de marquage.</p>	<p>5.1. Analyses décrites en 2.1. et 2.2.</p> <p>5.2. Elaboration d'un modèle de simulation de la population fondé sur l'âge ou sur la taille des spécimens.</p>

ESTIMATIONS PRELIMINAIRES DES PRISES DE THONIDES DANS LA ZONE TROPICALE DU PACIFIQUE OCCIDENTAL EN 1989

Nous présentons dans le tableau 1 les valeurs estimatives des prises de thonidés en 1989 pour les principales flottilles thonières dans la zone tropicale du Pacifique occidental. Manquent malheureusement dans ce tableau les données de l'Australie, de l'Indonésie, du Japon, de Kiribati, des Philippines, de Taiwan et des Etats-Unis. On prévoit que les données manquantes seront compilées au cours des semaines qui suivront la réunion et qu'elles seront incluses dans la version finale du présent rapport.

SOURCES DES DONNEES

Australie

Palangriers A venir.

Corée

Palangriers et senneurs Une prise totale, pour 1989, de 140 000 tonnes par 140 palangriers et 30 senneurs a été signalée lors de la deuxième consultation sur les accords concernant la gestion de la pêche au germon du sud tenue à Honiara (Iles Salomon) du 2 au 7 mars 1990. Les valeurs estimatives du tableau 1 ont été obtenues sur la base d'une prise de 105 000 tonnes par les senneurs et de 35 000 tonnes par les palangriers. Les proportions par espèce dans les prises des senneurs ont été tirées du *Bulletin régional des thonidés* du quatrième trimestre de 1989, tandis que les valeurs correspondantes dans les prises des palangriers ont été présumées identiques à celles de 1987, qui ont été présentées dans le *Bulletin régional des thonidés* du premier trimestre de 1988.

Etats-Unis d'Amérique

Ligneurs A venir.
Senneurs Base de données régionales sur la pêche thonière CPS/FFA.

Fidji

Canneurs Débarquements à la *Pacific Fishing Company Ltd.*
Senneurs Débarquements à la *Pacific Fishing Company Ltd.*

Indonésie

Senneurs Données sur les prises tirées de la base de données régionales sur la pêche thonière CPS/FFA, sur la base d'un taux de couverture de 30%.

Autres A venir.

Japon

Fileyeurs (filet maillant)
 Palangriers
 Canneurs
 Senneurs

Institut national de recherche sur la pêche hauturière.
 A venir.
 A venir.
 Institut national de recherche sur la pêche hauturière.

Kiribati

Canneurs

A venir.

Nouvelle-Calédonie

Palangriers

Marine marchande, Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Nouvelle-Zélande

Senneurs

Ministère de l'agriculture et des pêches. Les statistiques correspondent à la campagne de 1988-1989 pour les navires locaux, lesquels ont capturé 4 474 tonnes de bonites, et à la campagne 1987-1988 pour ceux affrétés aux Etats-Unis, lesquels ont réalisé une prise de 2 500 tonnes.

Ligneurs

Ministère de l'agriculture et des pêches. Les statistiques correspondent à la campagne de 1988-1989; une prise de 4 872 tonnes a été réalisée à l'intérieur de la zone de la Nouvelle-Zélande et 333 tonnes proviennent de l'extérieur de cette zone.

Philippines

Senneurs

La prise a été estimée à 38 500 tonnes sur la base de renseignements personnels obtenus auprès de deux sociétés qui exploitent des senneurs en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les proportions par espèce ont été tirées du *Bulletin régional des thonidés* du quatrième trimestre de 1989.

Autres

A venir.

Iles Salomon

Canneurs
 Senneurs

Bulletin régional des thonidés, quatrième trimestre, 1989.
Bulletin régional des thonidés, quatrième trimestre, 1989.

Taiwan

Fileyeurs (filet maillant)
 Palangriers
 Senneurs

A venir.
 A venir.
 Les données sur les prises sont tirées de la base de données régionales sur la pêche thonière, en présumant d'un taux de couverture de 65%.

Tableau 1. Estimations préliminaires des prises (tonnes) de thonidés dans la zone tropicale du Pacifique occidental en 1989

PAYS	ENGINS	B	TJ	TO	G	A	TOTAL
COREE	PALANGRIERS	0	12 950	15 750	2 800	0	31 500
	SENNEURS	89 250	15 750	0	0	0	105 000
	TOTAL	89 250	28 700	15 750	2 800	0	136 500
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	SENNEURS	92 179	43 708	0	0	293	136 180
	LIGNEURS	0	0	0	5 100	0	5 100
	TOTAL	92 179	43 708	0	5 100	293	141 280
FIDJI	CANNEURS	5 369	507	7	0	0	5 883
	SENNEURS	143	767	7	0	0	917
	TOTAL	5 512	1 274	14	0	0	6 800
INDONESIE	DIVERS	91 760	34 920	0	0	0	126 680
	SENNEURS	2 107	500	0	0	0	2 607
	TOTAL	93 867	35 420	0	0	0	129 287
JAPON	FILEYEURS	1 680	0	0	13 161	0	14 841
	PALANGRIERS	0	16 400	8 800	1 900	0	27 100
	CANNEURS	118 900	1 100	700	0	0	120 700
	SENNEURS	104 000	33 000	1 000	0	0	138 000
	TOTAL	224 580	50 500	10 500	15 061	0	300 641
KIRIBATI	CANNEURS	857	385	0	0	0	1 242
	TOTAL	857	385	0	0	0	1 242
NOUVELLE-CALEDONIE	PALANGRIERS	0	248	24	566	310	1 148
	TOTAL	0	248	24	566	310	1 148
NOUVELLE-ZELANDE	SENNEURS	6 974	0	0	0	0	6 974
	LIGNEURS	0	0	0	5 205	0	5 205
	TOTAL	6 974	0	0	5 205	0	12 179
PHILIPPINES	DIVERS	57 906	57 515	0	0	0	115 421
	SENNEURS	22 715	15 400	0	0	385	38 500
	TOTAL	80 621	72 915	0	0	385	153 921
ILES SALOMON	CANNEURS	24 284	1 475	0	0	109	25 868
	SENNEURS	5 892	4 410	0	0	489	10 791
	TOTAL	30 176	5 885	0	0	598	36 659
TAIWAN	FILEYEURS	0	0	0	12 000	0	12 000
	PALANGRIERS	0	2 209	2 719	6 119	0	11 047
	SENNEURS	76 500	13 500	0	0	0	90 000
	TOTAL	76 500	15 709	2 719	18 119	0	113 047
TOTAL	FILEYEURS	1 680	0	0	25 161	0	26 841
	PALANGRIERS	0	31 807	27 293	11 385	310	70 795
	CANNEURS	149 410	3 467	707	0	109	153 693
	SENNEURS	399 760	127 035	1 007	0	1 167	528 969
	LIGNEURS	0	0	0	10 305	0	10 305
	SOUS-TOTAL	550 850	162 309	29 007	46 851	1 586	790 603
DIVERS	149 666	92 435	0	0	0	242 101	
TOTAL	700 516	254 744	29 007	46 851	1 586	1 032 704	

B = Bonite

TO = Thon obèse

A = Autres

TJ = Thon jaune

G = Germon

LISTE DES MESURES POUR 1990

- Mesure n° 1 : La CPS demandera au gouvernement australien l'aide des observateurs australiens à bord de palangriers dans la zone de pêche australienne pour l'échantillonnage des germes aux fins des études d'âge et de l'examen des gonades.*
- Mesure n° 2 : La CPS et le National Research Institute of Far Seas Fisheries prépareront ensemble une proposition concernant la seconde période de trois mois de l'étude conjointe et soumettront le financement de cette proposition à l'approbation du gouvernement japonais avant la fin de 1990.*
- Mesure n° 3 : Le président, au nom du comité permanent, signalera au gouvernement des Philippines les lacunes du système actuel de collecte des données sur la pêche et insistera sur l'utilité de revenir au système antérieur, jugé beaucoup plus efficace, sous la direction du BFAR.*
- Mesure n° 4 : La CPS se mettra en rapport avec les PPPH afin de déterminer les meilleurs moyens de faciliter la mise à disposition des données pour la base de données du comité permanent.*
- Mesure n° 5 : La CPS compilera les informations disponibles sur le thon obèse du Pacifique et les diffusera sous une forme appropriée, en temps opportun.*
- Mesure n° 6 : Le comité s'étant prononcé en faveur du projet d'étude des déplacements de bonites et des interactions entre pêcheries dans le Pacifique occidental, la CPS soumettra à la FAO une demande de financement à cette fin.*
- Mesure n° 7 : Les services du programme thonidés compileront les rapports sur la situation des pêches (par type d'engin et par espèce) qui seront examinés lors de la prochaine réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins. Les pays membres de ce comité et tous les pays qui pratiquent la pêche sont instamment priés de communiquer une estimation de leurs prises aux services du programme thonidés lorsque ceux-ci leur en feront la demande.*
- Mesure n° 8 : La FFA sera invitée à fournir des renseignements d'ordre économique et commercial dans le cadre de l'examen annuel des pêches thonières dans le Pacifique occidental réalisé par le comité permanent sur les thonidés et marlins.*